

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CANDIDAT

M., Mme, Melle¹ NOM : _____ EPOUSE : _____
PRENOM : _____
DATE DE NAISSANCE : _____ LIEU : _____
DEPARTEMENT : _____ PAYS ou DOM-TOM : _____
FONCTIONS ELECTIVES : _____ VILLE : _____
PROFESSION : _____
ADRESSE : _____
CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMPLOYEUR

N° SIREN : _____
EMPLOYEUR : _____
RAISON SOCIAL : _____
ADRESSE : _____
CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MEDAILLE SOLLICITEE

ECHELON DEMANDE : ¹ ARGENT (20 ans)²
VERMEIL (30 ans)² Echelon ARGENT obtenu le : ³ _____
OR (35 ans)² Echelon VERMEIL obtenu le : ³ _____

DATES LIMITEES d'ENVOI des DOSSIERS à la PREFECTURE

- Avant le 1^{er} mai pour la promotion du 14 juillet
- Avant le 15 octobre pour la promotion du 1^{er} janvier

Les dossiers expédiés après ces dates seront conservés pour la promotion suivante.

¹ Rayer les mentions inutiles

² Ancienneté des services au sein de la collectivité. La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ne prend en compte que les services rendus aux collectivités territoriales et à leurs services publics. (Art. R 411-42 du décret N°87-594 du 22 juillet 1987 portant création de la médaille d'Honneur, Régionale, Départementale et Communale).

³ Les échelons s'obtenant successivement, indiquer les dates d'obtention des échelons inférieurs. Un délai d'un an est nécessaire entre chaque échelon.

